

DREAL Normandie	Schéma Régional des Carrières (SRC)	
	<i>Comité Pilotage n°1 du 20 mars 2019 Synthèse des discussions et relevé de décisions</i>	
Documents joints	- Diaporama - Feuille de présence	

Présents	ADEME – Chloé SAINT-MARTIN AESN – Sylvain ERNOU BRGM – Baptiste MEIRE, Didier PENNEQUIN CD 14 – Christian HAURET, Thierry PAY CEN – Emmanuel VOCHELET CERC – Gael LE CORVEC CRPF – Vincent VAAST CSRPN – Jacques AVOINE DIRM – Annabelle COQUET DDTM 14 – Quentin CATHRIN-HAMELIN DDTM 76 – Nicolas LECLERC DREAL – Bernard MEYZIE, Sylvie BOUTTEN, Catherine FAUBERT, Véronique FEENY-FEREOL, Mallorie HUGUET, Laurent LEMONNIER GMN – Emilie AVRIL PNRBSM – Aude BINET, Jean-Pierre GIROD SFIC – Jacques BARRET SNCF RESEAU – Olivier SEGARRA UNICEM Normandie - Sabine BINNINGER, Geoffroy COLIN, William DELAHAYE, Etienne FROMENTIN, Stéphane LEVESQUE, Laetitia PAPORE URPG – Sébastien BERTHE
Excusés	ARS CD 50 CD 76 CPIE du Cotentin DIRECCTE LPO Normandie Métropole Caen la Mer PNR des Marais du Cotentin et du Bessin Préfecture de la Manche Préfecture de l'Orne

1. Ordre du jour

- Eléments de cadrage, méthode et organisation pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières
- Bilan des précédents Schémas Départementaux des Carrières
- Présentation d'un état des lieux de la situation régionale

2. Présentation du diaporama

2.1. Introduction (Diapo 2)

M. Bernard MEYZIE, directeur adjoint de la DREAL, qui représente Mme la préfète de région, indique que les matériaux et substances de carrières ont une grande importance en tant que ressources indispensables à notre société, même si la part du recyclage augmente, ces ressources restent principalement produites dans les carrières.

Ce sont des ressources non renouvelables d'où l'importance d'avoir une réflexion sur une politique de gestion durable des matériaux et substances de carrières. Cette réflexion avait déjà été initiée avec l'élaboration des schémas départementaux des carrières (SDC).

Il rappelle que la loi ALUR est venue réformer le cadre d'élaboration des schémas

- en modifiant l'échelle pour une meilleure prise en compte des flux entre départements et régions,
- pour une gestion plus rationnelle et économe des matériaux primaires prenant en compte notamment les matériaux issus du recyclage et les granulats marins,
- en introduisant l'identification des gisements d'intérêt régional ou national,
- en modifiant la portée juridique de ces schémas sur les documents d'urbanisme, en particulier les SCOT.

Il indique que l'objectif est d'avoir une véritable réflexion de fond pour l'élaboration d'un schéma régional des carrières à l'échelle normande (pas de juxtaposition des schémas précédents) dans un contexte réglementaire modifié : loi pour la reconquête de la biodiversité, loi relative à transition énergétique pour la croissance verte...

Il exprime le souhait que ce schéma régional des carrières soit élaboré dans la concertation.

Il rappelle que le décret prévoit une adoption des SRC au 1^{er} janvier 2020 mais que les SDC restent en vigueur jusqu'à l'adoption du futur SRC.

Un tour de table est effectué afin de connaître les attentes relatives au SRC de chaque structure :

CRPF : Prise en compte des interactions Forêts/Carrières

PNRBSN : Prise en compte la loi de reconquête de la biodiversité dans le SRC

ADEME : Travail conjoint avec UNICEM déjà engagé

SNCF (Réseau) : intégration du mode ferroviaire à l'activité d'extraction

SFIC (Industrie Ciment) : Besoin d'une vision à long terme sur les gisements

AESN : Prise en compte la thématique « eau » dans le SRC

CD14 : Prise en compte de l'environnement et du trafic routier et du travail fait dans les schémas départementaux des carrières

CIGO : Besoin d'une vision à long terme sur les ressources

DDTM14 : Prise en compte des thématiques « eau » et « nature »

BRGM : A disposition pour apporter un appui comme cela est fait dans d'autres régions. Evaluation des matières premières et protection de la ressource en eau

UNICEM : Travail pour l'avenir, travail en co-construction sur les gisements et les flux pour cibler les enjeux et évaluer les impacts sur nos métiers. Besoin d'une vision à long terme sur le devenir des entreprises

CEN : Prise en compte des thématiques « biodiversité », « paysage » et « patrimoine géologique »

GMN : Faune présente dans ces milieux, prise en compte des mammifères

DIRM : intégration des granulats marins au SRC et articulation avec le document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins

DDTM76 : Prise en compte des enjeux environnementaux sur une bonne base de travail déjà existante

CSRPN : Prise en compte des enjeux environnementaux et de préservation du patrimoine géologique et paysager

CERC : travail déjà engagé sur les thématiques du recyclage et des granulats marins

Le PNRBSN fait remarquer que dans l'Arrêté de composition du COPIL, les parcs naturels régionaux devraient être identifiés dans le collège « représentants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou de leurs groupements »

➔ **Un arrêté modificatif sera proposé pour prendre en compte cette remarque.**

2.2. Eléments de cadrage, méthode et organisation pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (Diapos 4-22)

Diapo 10 – articulation du SRC avec les autres politiques publiques

Le PNRBSN précise que la Charte des Parcs serait à ajouter au schéma de la diapo, qui ne se veut pas forcément exhaustif.

L'UNICEM fait remarquer que des discussions sont en cours avec le Ministère (MTES) pour faire évoluer le niveau d'opposabilité du SRC.

Diapo 12 – présentation synthétique du contenu du SRC

Le CD14 indique qu'en ex-Basse Normandie, les 3 schémas départementaux ont été réalisés dans une optique déjà régionale.

La DREAL informe qu'une démarche similaire a été menée en ex Haute-Normandie mais précise toutefois que le futur SRC ne pourrait être en aucun cas une simple juxtaposition des anciens schémas. La DREAL précise que les anciens schémas sont une bonne base de travail.

L'UNICEM attire l'attention du COPIL sur la possibilité de désigner désormais des gisements d'intérêt régional et/ou national, ce qui n'existait pas dans les précédents schémas.

La DREAL complète sur le sujet de la prise en compte également des granulats marins.

Diapo 15 – Concertation préalable du public

Le PNRBSN demande si la CNDP (Commission Nationale de Débat Public), est l'État.

La DREAL répond que c'est un organisme indépendant et qu'il revient à l'État, qui assure la maîtrise d'ouvrage, de conduire la concertation, y compris si celle-ci se déroule avec un garant.

→ Le COPIL valide la proposition d'une concertation préalable

Diapo 17 – évaluation environnementale

La DREAL précise que le rapport d'évaluation environnementale sera réalisé en interne par le Service de Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP) de la DREAL

→ L'information de l'autorité environnementale compétente est à préciser par la DREAL

Information post-COPIL, l'autorité environnementale est le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du MTES (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

Diapo 18 – schéma de présentation des modalités d'élaboration du SRC

L'UNICEM comprend la logique de saisir pour avis les EPCI et pose la question de la consultation à l'échelle de tous les EPCI.

La DREAL répond que les EPCI concernés par les bassins de production des ressources minérales primaires d'origine terrestre et qui disposent de la compétence urbanisme, sont consultés pour avis.

La DREAL précise que la durée totale des consultations s'étale sur minimum 6 mois.

Le PNRBSN demande quelle sera l'échelle de représentation : celle des SCOTs ou une autre échelle.

La DREAL répond que l'échelle dépendra des données de bases et de représentation des EPCI. La circulaire ne précise pas l'échelle, la plus pertinente sera prise en fonction des données de bases et des « zooms » seront possibles.

Le PNRBSN demande quelles seront les modalités de consultation du public.

La DREAL répond que la consultation du public comme la concertation du public seront dématérialisées et pourront se faire également via un questionnaire en ligne avec des commentaires libres.

L'UNICEM précise que si les consultations se déroulent durant 6 mois, pour que le SRC soit approuvé en 2020, cela se traduit par 1 an de travaux pour l'élaboration du SRC.

Diapos 19-20 – Organisation et méthodologie

La DREAL propose l'organisation d'un séminaire sur 2 jours pour un travail en transversalité organisé autour de 4 groupes techniques/thématiques avant mi-juillet.

GT1 : Ressources, identification gisements régionaux et nationaux + besoins et usages

GT2 : Enjeux environnementaux, enjeux de remise en état

GT3 : Enjeux sociaux, techniques, économiques

GT4 : Logistiques matières premières et secondaires

L'objectif de ce séminaire serait, si possible, de définir les premières bases des différents scénarii tendanciels. Ce séminaire serait ouvert à toute structure intéressée ou pouvant apporter une contribution éclairée.

→ **Les membres du COPIL sont invités à communiquer à la DREAL les coordonnées des personnes qui participeront au séminaire**

L'UNICEM fait remarquer que 2 jours de séminaire peut s'avérer compliqué à mobiliser pour les professionnels et qu'il ne faudrait pas le mettre en place trop souvent. Il attire l'attention des membres du COPIL sur le fait qu'il sera très difficile de bâtir des scénarios pour septembre. Il précise que le travail à mener sur ce GT1 est très consistant et qu'il devrait être scindé en deux car il traite de deux sujets différents.

Le CD14 insiste sur le fait de ne pas aller trop vite, un retour régulier vers des instances politiques (élus) est nécessaire. Il faut prendre en compte ces temps dans le planning.

La DREAL répond que le temps nécessaire à l'élaboration du SRC et à la concertation sera pris. Démarrer par un séminaire pour le lancement des travaux est une opportunité pour démarrer plus vite et aborder les travaux dans la transversalité des thématiques.

L'UNICEM demande si la date du séminaire est fixée, le plus tôt étant le mieux.

La DREAL répond que dans l'attente de la validation pour la consultation du prestataire, une date sera transmise rapidement.

Le CD14 souhaite que les réunions de COPIL puissent se dérouler dans tous les départements de la région.

La DREAL précise que pour une bonne efficacité du séminaire, un temps d'appropriation des connaissances devra être effectué avant les travaux de « production », ce que permet l'organisation sous la forme de séminaire sur deux jours.

→ **Le COPIL valide le principe d'organisation d'un séminaire sur 2 jours**

→ **Le GT1 sera scindé en deux : GT1 consacré aux ressources, GT5 ajouté afin de traiter les besoins et usages**

→ **La DREAL transmettra la date du séminaire au plus tôt**

Information post-COPIL : le séminaire aura lieu les 4 et 5 juillet 2019

Diapos 21 - communication

La DREAL propose la tenue d'un site internet dédié pour les retours d'informations (CR COPIL validé, travaux des GT validé par COPIL, ...)

→ **Le COPIL valide le principe de la communication (site internet DREAL)**

2.3. Bilan des précédents Schémas Départementaux des Carrières (Diapos 23-43)

La DREAL présente un premier bilan des schémas départementaux des carrières existants. Il rappelle que les deux ex régions avaient élaboré les schémas départementaux avec une logique régionale. Un rapport sera communiqué à l'ensemble des membres du COPIL

Diapo 25 – comparatif axe stratégique : gestion économe de la ressource

Le CD14 pose la question de la proximité relative entre les départements 14 et 76, de la vision régionale du SRC par rapport à l'échelle départementale ?

La DREAL répond que tous les flux interdépartementaux et inter régionaux seront pris en compte.

L'UNICEM précise qu'il existe également en termes de flux des notions de qualités des matériaux.

Diapos 33-34 – comparatif axe stratégique : réaménagement des carrières

L'UNICEM précise qu'il n'existait pas d'axe stratégique de développement durable en ex Haute-Normandie car la logique était plus transversale. Les SDC de l'ex Haute-Normandie étaient déjà rédigés à la sortie des textes réglementaires sur le développement durable en 2012.

Le PNRBSN demande ce qu'est l'obligation réelle environnementale (ORE).

La DREAL précise qu'il s'agit d'un outil existant pour pérenniser la mise en place de réaménagement.

Diapos 35-36 – comparatif axes stratégiques : granulats marins – observatoire régional

Le PNRBSN demande s'il existe des concessions au large de la Normandie de granulats marins.

L'UNICEM répond qu'il existe plusieurs concessions d'extraction de granulats marins. Il faut aussi prendre en compte les problématiques de réceptions à terre de ces granulats.

Diapo 40 – bilan synthétique

L'UNICEM précise que les bases d'identification des ressources et des besoins ont été élaborés en 2010 en ex BN et en 2008 en ex HN et qu'elles nécessitent donc des révisions pour le SRC car les productions ont chuté depuis ces années.

Diapo 41 – questionnaire en ligne

La DREAL présente l'enquête en ligne. La DREAL rappelle l'importance d'alimenter le questionnaire pour permettre d'avoir un bilan qualitatif, d'apporter des pistes d'amélioration pour le SRC. Cette enquête alimente également la démarche itérative de l'évaluation environnementale.

→ **Les membres du COPIL sont invités à répondre à l'enquête en ligne et à la relayer au sein de leurs réseaux**

→ **La DREAL se charge de renvoyer le lien vers le questionnaire**

Diapo 42 - Echanges

Le PNRBSN demande si la trame verte et bleue a été prise en compte.

La DREAL répond qu'il faudra la prendre en compte car elle a été actée en 2014 et n'existait pas encore lors de l'élaboration des précédents schémas.

Le PNRBSN demande si dans le terme comblement/réaménagement cela concerne les anciennes carrières. Il souhaite savoir si le SRC intègre les anciennes carrières. Il souhaite également savoir comment la problématique des barges, logistiques, dépôts, transits et remblaiements sera prise en compte.

L'UNICEM répond que cela dépend de la jurisprudence et de la réglementation. Lorsque le quitus est donné, il n'existe plus d'arrêté d'autorisation pour l'exploitation de la carrière. Cela entre dans le champ du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

La DREAL précise que la problématique de réaménagement des carrières est traitée dans le SRC.

L'UNICEM précise que les réaménagements de carrières ont été traités de manières différentes entre ex-HN et ex-BN. En ex-BN, la remise en état et la révision de la remise en état sont abordés car 30 ans après, il peut y avoir une évolution dans la façon de réaménager : d'un plan d'eau, on peut souhaiter aménager une zone humide, laisser un front de taille pour le patrimoine géologique,...

La DREAL complète par le fait qu'en ex-BN, il existe des plans d'eau sans réels usages, parfois l'acidité de l'eau pour un plan d'eau sans usage peut s'avérer dangereux.

2.4. Présentation d'un état des lieux de la situation régionale (Diapos 44-63)

Diapo 44 – démographie population normande

Le PNRBSN précise que les données INSEE 2018 sur la population sont disponibles.

Le CD14 précise qu'il ne faut pas tenir compte seulement des données INSEE (qui n'intègre pas les données du tourisme). En effet, le littoral normand est fortement touristique et nécessite l'aménagement d'infrastructures adaptées au tourisme, c'est un problème important sur les 117km de côtes. Les données de population DGF intègrent cet aspect.

Diapo 45 – maillage des infrastructures de transport

Le PNRBSN précise qu'il faut faire attention à prendre en compte les voie ferrées utilisables.

Le CD14 précise qu'il faut être vigilant sur les cartes utilisées, ne pas oublier certaines infrastructures routières.

Diapo 48 – gestions contractuelles et engagements internationaux

La DREAL précise que 94 sites ont été désignés en site Natura2000 en Normandie. Cela correspond à une superficie approximative de 205 000ha sur le domaine terrestre, soit 7 % de la superficie de la région.

Diapo 51 – paysages sites inscrits, sites classés, opérations grands sites et patrimoine mondial UNESCO

Le PNRBSN questionne sur l'état d'avancement du classement de la boucle du Marais Vernier.

Information post-COPIL : le classement du Marais Vernier va se poursuivre en 2019. Une inspection générale du ministère a eu lieu en 2017 et a demandé, dans son rapport, des modifications du périmètre de classement. Les évolutions du périmètre vont être prochainement présentées aux maires concernées et la concertation va reprendre

afin d'aboutir à un périmètre définitif de classement. C'est sur la base de ce périmètre définitif que pourra être engagée la procédure officielle de classement.

L'UNICEM demande si la DREAL a la connaissance de la surface concernée par l'exploitation des carrières.

La DREAL répond qu'elle n'a pas directement l'information.

L'UNICEM demande de compléter la cartographie par la localisation des plates-formes de recyclage et des installations, et d'intégrer également les granulats marins.

Diapo 60 – observatoire 2016 des ressources minérales primaires et secondaires

La DREAL précise que la DRIEE sera consultée compte-tenu de l'importance des flux interrégionaux en direction de l'Ile-de-France.

Diapo 62 - Echanges

L'UNICEM complète des informations sur l'origine de l'observatoire. L'observatoire a été lancé en ex-HN par la DREAL, celui-ci est devenu Normand lors de la fusion des régions. Il a lieu tous les ans et permet de rendre compte d'un bon état de la connaissance des flux en région.

La DREAL sollicite les membres du COPIL afin de compléter la « photographie » régionale. La DREAL pourra apporter des commentaires courts d'illustration sur chaque carte.

→ Les membres du COPIL sont invités à apporter des informations complémentaires et/ou à faire remonter les demandes de cartes

Le PNRBSN demande de la compléter par la TVB.

L'UNICEM demande de préciser les zones de concessions en mer par les ports qui accueillent les matériaux, afin de préciser les zones de transits en mer et à terre.

L'UNICEM propose les données de l'état des lieux sur le recyclage réalisé par ses soins dans le cadre d'un projet CPIER et soutenu financièrement par l'ADEME sur les gisements, le taux de valorisation, le taux de couverture des besoins par le réemploi et le recyclage

Le BRGM précise que la cartographie existante au 1/50.000ème pourra apporter des éléments plus précis que l'extrait de la carte au 1/1.000.000ème utilisée (en particulier pour les secteurs à enjeux de la baie de Seine et de la Manche). Cependant une harmonisation régionale entre exBN et exHN serait nécessaire.

Le CERC précise que pour les données du recyclage il faut rendre compte de la disparité des usages (critères économiques et géologiques des ex-régions)

Le PNRBSN demande qui va participer à quel GT.

Le CD14 questionne également sur les modalités de mise en œuvre du séminaire et des GT, pour pouvoir participer à l'ensemble des groupes techniques.

La DREAL indique que les modalités seront précisées ultérieurement après le cadrage du séminaire avec le consultant en charge de l'animation.

L'UNICEM demande de préciser ce qu'est le service SMCAP de la DREAL et pourquoi il se charge d'élaborer le rapport d'évaluation environnementale (EE) ?

La DREAL répond que le rapport d'EE sera ciblé et pragmatique et que le réaliser en interne permet de le réaliser au même pas de temps que le projet de schéma régional des carrières

Le Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets est un service à vocation transversale en DREAL. Il assure la capitalisation des données et des connaissances, ainsi que leur mise à disposition du public selon les réglementations associées : convention d'Aarhus, Directive INSPIRE, ouverture des données publiques.

Les membres du COPIL sont remerciés de leur participation.